







Sommaire

-  Pages 2/3: Compte rendu de la RIS du 01/09/08;
Intersyndicale de rentrée à Gardanne
-  Page 4: IUFM : Rentrée des PE2 le 27/08/08
-  Page 5/6: Textes: Les différents types de congé pour
maladie pour les titulaires et les stagiaires;
La journée Dys à Marseille le 10/10/08
-  Page 6: Action: 7 octobre
-  Page 7: Statistiques : adhérents par zones du département;
Agenda, infos pratiques
-  Page 8: La rentrée s'est bien passée ... ?



Congrès national du 19 au 23/05/08 St Jean de Monts



Manif du 18/03/08

Droits syndicaux :

2 militants de Port-de-Bouc ont été interdits de RIS. Après entretien de notre secrétaire départementale avec l'IA, le refus est maintenu. Nous n'en restons pas là. Le SDEN a envoyé une lettre de protestation à l'Inspecteur d'Académie le mettant en garde contre tout abus de droit : ce qui montre la détermination de notre syndicat à défendre les droits de notre métier.

En ce qui concerne les heures d'information syndicale, c'est toujours le flou.

Le Snuipp propose de les faire sur temps personnel et de récupérer un jour de classe, le vendredi 22 mai (lendemain du jeudi de l'Ascension). Pour nous c'est insuffisant car nous avons droit à 1h d'information par mois soit 3 ½ journées sur l'année, il en manquerait donc une. Nous renouvellerons notre intention de les organiser et de faire respecter ce droit lors d'une prochaine entrevue avec l'IA.

Une nouvelle loi, en passe d'être votée, allongerait le délai de dépôt de préavis de grève qui passerait à 48h dont un jour ouvrable et le gouvernement ne semble pas vouloir s'arrêter là pour dissuader les personnels d'utiliser le droit de grève.

Ce qui tend à laisser croire que la prime de 1500€ pour les débutants servirait à les mettre au pli dès



Départ à la retraite de Francis Fanjeaux (1/07/08)

le départ...

L'entrave et la dégradation des droits syndicaux sont inadmissibles.

NON A L'INTIMIDATION !!!

Actualités :

Le BO du 28.08.08 entérine les obligations de service des enseignants en ce qui concerne les 108h.

Aux stages de remédiation s'ajoutent, avec le B.O du 09.06.08, les activités péri-scolaires que les enseignants volontaires pourront assurer.

Beaucoup de collègues ont appris comme le reste de la population la diffusion prévue ces jours-ci d'un livret destiné aux parents, copie conforme du même livret que nous avons reçu dans les mêmes délais.

Et en attendant, jeudi 04 se réunit le CTPD qui discutera de la fermeture ou non de 84 classes sur le département...

Et dans le même temps il faut assurer la mise en place du soutien avec pression des IEN (date du 22/09 sur Gardanne). Nous conseillons de ne pas se précipiter et attendre les textes et que l'administration prenne ses responsabilités car actuellement la tendance est à se renvoyer les responsabilités (ministre aux IEN de circo, IEN aux directeurs...)



Compte-rendu de la R.I.L du 01/09/08 à Gardanne

Elections : le 02.12.08

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un autre droit syndical qu'il faut conserver et qu'il faut utiliser afin que la voix de la CGT soit portée haut et fort...

Ainsi nous vous rappelons que

- les enseignants des écoles *de moins de 8 classes*,
- les brigades, ZIL
- les personnels des RASED
- les personnels en congé (formation, parental, maladie...)

VOTENT PAR CORRESPONDANCE !!!!!

Alors vérifions autour de nous que les gens que nous connaissons ont reçu le matériel de vote.

Pour les autres enseignants, le vote se fait à l'école entre 9h et 15h.

.....**VOTONS ET FAISONS VOTER CGT**

actions prévues :

§ Une large intersyndicale de l'Education rassemblant la CGT, la FSU, l'UNSA-Education, le sgen-CFDT, la FAEN, FO et Solidaires appelle à une **journée nationale d'action le 11 septembre**.

Nous proposons une distribution de tracts dans les établissements afin d'expliquer aux usagers de l'école sa position face à la réforme de l'école et à la destruction entamée par le gouvernement, la distribution de la lettre ouverte à la population sur Gardanne fin juin ayant été bien accueillie par la population.

Nous proposons une rencontre avec la section locale du Snuipp afin de voir quelles actions nous envisageons au niveau intersyndical

- Journée d'action le **7/10** pour porter les revendications des salariés dans le cadre d'une **journée mondiale de mobilisation pour le travail décent**.

A noter :

Le site de l'UL : <http://ul-gardanne.udcgt.fr>

Nous essayons de mettre en place une permanence le jeudi à partir de 17h à l'UL, bâtiment les Ombrages au rond point qui est derrière la cité administrative (poste, ANPE...) de Gardanne.

Natacha Bérard

Le vendredi 5 septembre, nous avons eu une réunion intersyndicale 1^{er} degré sur Gardanne avec la CNT et le SNUipp et nous allons solliciter dès lundi une entrevue avec Mme Rousset, l'IEN de notre circonscription, en réaction à sa réunion de directeurs notamment.

A propos :

- des **conditions de rentrée** notamment la mise en place des 2h de soutien dans le délai imparti par l'IEN (22/09) avec la responsabilité laissée aux équipes d'organiser les heures, le délai du 30/09 pour rendre le projet d'école, la surcharge toujours plus importante de travail (répartition des dossiers GiBii en CE2, LV en CM1...)

Nous demanderons à repousser à après la Toussaint la mise en place de ce dispositif.

Nous dénoncerons le « sabotage » de l'école par ce système (perte de 2 heures des élèves, soutien inégalitaire entre les élèves...)

- du rôle des directeurs qui ont de plus en plus missions de « flicage » (calendrier des réunions orga des différents emploi du temps)

- de **Bases élèves** qui se trame encore une fois derrière ce dispositif (qui implique des évaluations et les IEN qui demandent des noms aux écoles) et que l'on presse les directeurs de remplir. **Nous soutiendrons les collègues qui refusent de rentrer dans ce dispositif, nous refusons de donner des noms à quelqu'évaluations que ce soit**

- **Des droits syndicaux** qui sont sans cesse rognés (IA est en passe de décider que 2 X 3 h soient prises hors temps scolaire et que l'on rattrape le vendredi de Pentecôte. Mais le compte de 1h par mois n'y est pas !)

A suivre le compte-rendu de cette entrevue et les actions décidées

La CGT appelle à faire grève et à rencontrer le public afin d'expliquer les conditions de cette rentrée le 11.09

Une AG est prévue à Gardanne le jeudi 11 septembre à la maison du 3ème âge à 17h 30

Natacha Bérard

IUFM 2008

Dernière rentrée! Avant dernière?

Que se passe-t-il? Où va-t-on?

Pour faire des économies le gouvernement de Sarkozy décide de s'attaquer à l'école comme il s'attaque à tous les autres services publics!

Baisse des postes aux concours, suppression de postes dans les collèges, les lycées, les LP, fermeture de classes en maternelle... Réformes!

Réforme des lycées qui prévoit pour la seule seconde un baisse massive de 17000 à 19000 postes en diminuant les heures dues aux élèves!

Que vont faire les parents qui ont les moyens financiers, pour faire réussir le Bac à leurs enfants? Ne vont-ils pas s'adresser à des entreprises privées de formation qui vont se remplir les poches grâce à Darcos.

N'oublions pas cette Directive de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) qui préconise que l'éducation et la santé soient dans l'économie de marché!

Alors l'Iufm!

Les stagiaires sont utilisés comme moyen d'enseignement à raison de 4 à 8h selon les besoins.

Ce sont des milliers de postes supprimés!

La réforme parle de recrutement au niveau du master! Donc pas besoin de formation au métier d'enseignant! Penser qu'il suffit de quelques modules (universitaires) de formation pour faire un enseignant est irréaliste ou mensonger!

Quelque soit le recrutement des enseignants nous pensons que le monde change, que les élèves évoluent et donc que la formation initiale des enseignants doit durer 2 ans, que la formation continue des enseignants doit correspondre à 10% de notre temps de travail.

Organisons-nous pour refuser le monde qu'on nous propose!

Syndiquons-nous!

Agissons ensemble!

Joël Galiay



Permanences à l'IUFM :

BOURSE DU TRAVAIL CGT Aix-Provence 04 42 23 29 76 : tous les mardis de 17h à 19h

SITE CANEBIERE : tous les mardis de 11h30 à 13h00

SITE AIX : les mercredis de 11h45 à 13h30

les jeudis de 12h30 à 14h00

Contacts :

Emmanuel Arvois: manu-deux@wanadoo.fr

Jacques Candas: djpcandas@aol.com (premier degré)

Joël Galiay: joel.galiay@wanadoo.fr

Christian Zariquiegui: Christianzariquiegui@wanadoo.fr

Rentrée PE2 à l'IUFM d'Aix en Provence (Mercredi 27/08/08)

Photos Jacques Candas,
Mathieu Do Duc
Cyril Falliat
Joël Galiay,
Véronique Rancillac

Articles/photos presse régionale pg 8:
La Marseillaise
La Provence

Les différents types de congé pour maladie pour les titulaires et les stagiaires

Réf. des textes : circulaire rf 1711 34/CMS et 2B9 du 30.01.89

Le congé de maladie ordinaire

Tout fonctionnaire présentant une maladie peut en première intention demander un congé de maladie ordinaire en produisant à son administration dans un délai de 48 heures un avis d'arrêt de travail, sans précision de diagnostic.

Il donne droit à trois mois de congé à plein traitement puis à neuf mois à de mi traitement. Il peut être soumis au contrôle du médecin agréé atout moment.

Le comité médical statue systématiquement à l'issue d'une première période de six mois.

Le congé de longue maladie (CLM)

Le fonctionnaire est en droit de bénéficier d'un congé de longue-maladie s'il est constaté que la maladie : « Met l'intéressé dans impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qu'elle présente un caractère invalidant et de gravité confirmée* (Loi du 11,01,64, article 34-3). Il existe une liste indicative des maladies ouvrant droit à un Congé de Longue Maladie, en dehors de cette liste c'est le Comité Médical Supérieur qui jugera du bien-fondé de la demande. Il faut se référer à l'arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies ouvrant droit à l'octroi de congés de longue maladie :

Art 1er - Un fonctionnaire est mis en congé de longue maladie lorsqu'il est dûment constaté qu'il est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions au cours des affections suivantes lorsqu'elle est devenue invalidante

1. Hémopathies graves
2. Insuffisance respiratoire chronique grave
3. Hypertension artérielle avec retentissement viscéral sévère
4. Lèpre mutilante ou paralytique.
5. Maladies cardiaques et vasculaires : angine de poitrine invalidante, infarctus myocardique, suites immédiates de la chirurgie cardio-vasculaire, complications invalidantes des artériopathies chroniques, troubles du rythme et de la conduction invalidants, coeur pulmonaire post embolique, insuffisance cardiaque sévère (cardiomyopathies notamment).
6. Maladies du système nerveux: accidents vasculaires cérébraux, processus expansifs intracrâniens ou intra rachidiens non malins, syndromes cérébelleux chroniques, sclérose en plaque, myélopathies, encéphalopathies subaiguës ou chroniques, neuropathies

périphériques : polynévrites, multinevrites, polyradiculonévrites, amyotrophies spinales progressives, dystrophies musculaires progressives, myasthénie

7. Affections évolutives de l'appareil oculaire avec menace de cécité

8. Néphropathies avec insuffisance rénale relevant de l'hémodialyse ou de la transplantation

9. Rhumatismes chroniques invalidants, inflammatoires ou dégénératifs

10. Maladies invalidantes de l'appareil digestif . maladie de Crohn, recto-colite hémorragique, pancréatites chroniques, hépatites chroniques cirrhogènes

11. Coïlagénoses diffuses, polymyosites

12. Endocrinopathies invalidantes.

Art 3 - Les affections suivantes peuvent donner droit à un congé de longue maladie

- tuberculose
- maladies mentales
- affections cancéreuses
- poliomyélite antérieure aiguë
- déficit immunitaire grave et acquis.

Le congé maladie obtenu pour ses cinq affections, pourra se transformer au bout d'un an, si le fonctionnaire en fait la demande, en congé de longue durée.

Art 3 - Un congé de longue maladie peut être attribué, à titre exceptionnel, pour une maladie non énumérée aux articles 1er et 2 de l'arrêté du 16 mars 86 et du 17 décembre 96 après proposition du comité médical compétent à l'égard de l'agent et avis du Comité Médical supérieur. Dans ce cas, il doit être constaté que la maladie met l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qu'elle présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

Pour les trois articles suscités, la demande de congé longue maladie est faite par l'agent et son médecin traitant.

Le fonctionnaire doit transmettre un certificat médical de son médecin traitant qui constate que la maladie le met dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions et que la nature de cette maladie justifie l'octroi d'un CLM

En raison du secret médical, le certificat médical envoyé ne



La journée Dys à Marseille le 10/10/08

Samedi 11 octobre 2008

Manifestation organisée par la F.L.A (fédération des troubles du langage et des apprentissages.)

Contact Organisateur : DMF 13 - 06 12 66 95 38 / AAD Provence - 06 12 03 98 88

Complexe de loisirs de la Sté des eaux de Marseille - 25 Av de la Grogarde - 13011 Marseille

«donnons la parole aux dys» Avenir Dysphasie Provence
Dyspraxique Mais Fantastique
9 h 30

Accueil des Organisateur, en présence de Mme Boyer, Députée des Bouches du Rhône, Adjointe au Maire.

Ouverture de la Journée par M. Trève Inspecteur DSDEN - Académie Aix Marseille Ou son Représentant

10 h

«Témoignages Dys» Vidéo présentée par Ariel Conte - Président de Coridys

10 h 30

Diaporama «Les aides à apporter en classe» Introduction de Mme Cornetti IEN ASH3 Mme Morales Conseillère pédagogique ASH3

Mme Aubert - ERIP - Education Nationale

11 h 30

Retour d'expérience Mme Julien Enseignante spécialisée CLIS Dys Frédéric Mistral - Aix

12 h 30 - 13 h 30 - Pause déjeuner

Collations en vente à la buvette

13 h 30

« Une mise en oeuvre sous vigilance » Mme Elia Principale Adjete Collège de Gémenos Mme Barrille Etudiante en psychologie cognitive

14 h 30

L'exemple d'Ubelka Collège d'Auriol - Un travail d'équipe Mme Soulard professeur d'Anglais, Mme Garofalo professeur de Français

15 h 30

« La remédiation par la musique » Mr Heullant professeur de Musique

UPI Dys Pont de Vivaux

16 h à 16 h 30 Pause

Diffusion d'un reportage sur la dyspraxie

16 h 30

« Aménagements possibles au collège » Mme Durup Professeur de Maths

Collège d'Ollioules Var

17 h

Actions Conduites au Lycée des Remparts Mme Panitskas Professeur Génie Electronique

17 h 30

Questions ouvertes avec la salle

18 h

Clôture par les organisateurs

Moderateur : Pierre Pinzelli Directeur des Hôpitaux Sud - AP Mille

Rapporteur : Cathy Rigal Professeur Documentaliste Ressources du Bassin Melle Est/Aubagne/La Ciotat

Les différents types de congé pour maladie pour les titulaires et les stagiaires

spécifie jamais le diagnostic. Le médecin traitant doit donc adresser un résumé de ses observations et les pièces justificatives directement au secrétaire du Comité médical. Au vu des pièces fournies par le médecin traitant, le Comité médical fait procéder à une visite d'expertise chez un spécialiste agréé. Le patient doit être informé des conclusions du rapport de l'expert avant la réunion du comité médical et de la date à laquelle ce comité examinera sa demande afin que le médecin de son choix puisse y assister ou remettre des observations. Le comité médical transmet ensuite son avis à l'autorité gestionnaire. Cet avis peut être contesté.

Le Congé Longue Maladie est attribué par périodes de trois à six mois.

Il donne droit à un congé de trois ans dont un à plein traitement et deux à demi traitement.

Il permet une reprise du travail à mi-temps thérapeutique, accordée pour une période de trois mois renouvelable. Le droit au mi-temps thérapeutique est limité à un an sur l'ensemble de la carrière du fonctionnaire, par maladie ouvrant droit à un congé de longue maladie ou de longue durée, il est soumis à l'avis du comité médical départemental.

Le congé de longue durée

Tout fonctionnaire atteint d'une des cinq maladies suivantes : cancer, maladie mentale, tuberculose, poliomyélite ou sida, est en droit de demander à l'administration une mise en congé de longue durée attribuée selon les mêmes modalités que celles exigées pour un congé de longue maladie.

Cependant contrairement au congé de maladie ordinaire ou de longue maladie il n'est pas renouvelable pour une même maladie. Toutefois, si l'intéressé contracte une autre des cinq maladies sus-nommées, une nouvelle demande de congé longue durée peut être soumise à l'appréciation du comité médical départemental qui statue sans perdre de vue que ce type de congé est attribué dans la perspective d'une réinsertion professionnelle.

Le congé longue durée est attribué par période de trois à six mois, sa durée maximale est de cinq ans, dont trois à plein traitement et deux à demi traite-

ment. Le fonctionnaire doit avoir épuisé au préalable la période rémunérée à plein traitement d'un CLM II ouvre la possibilité d'une reprise à mi-temps thérapeutique.

Le fonctionnaire placé en congé de longue durée peut être remplacé dans ses fonctions et son affectation à sa reprise peut être différente du poste qu'il occupait.

La disponibilité d'office

C'est une inaptitude temporaire.

Elle est prononcée par l'administration après avis du comité médical ou de la commission de réforme dans les cas suivants :

. épuisement des droits à congé statutaire de maladie ordinaire ou de longue maladie ou de longue durée

. pas de possibilité d'octroi d'un congé de maladie d'une autre nature que celui obtenu

. n'être pas reconnu définitivement inapte à reprendre ses fonctions ni susceptibles d'être admis à la retraite pour invalidité.

. avoir été reconnu inapte à reprendre ses fonctions sans pouvoir être reclassé dans un autre emploi.

La disponibilité d'office est attribuée par période maximale d'un an renouvelable deux fois, après approbation du comité médical.

Le fonctionnaire en disponibilité d'office ne perçoit pas son traitement mais par accord entre l'administration et la sécurité sociale, des indemnités journalières lui sont versées.

A l'épuisement des droits, le fonctionnaire reprend son emploi ou est mis en retraite pour invalidité.

Texte complet:

<http://www.unsen.cgt.fr/images/cahiers/maladie.pdf>



Départ à la retraite de Francis Fanjeaux (1/07/08)

Le 7 octobre

le « tous ensemble » prend tout son sens !

- 11 200 suppressions d'emplois dans l'enseignement scolaire à cette rentrée !

- 13 500 programmées pour 2009, dont vraisemblablement 6000 dans le premier degré : l'école maternelle et le RASED sans doute ciblés !

- C'est ainsi que « le sarkozisme est l'ami de l'école », selon X. Darcos qui dénigre en permanence le service public d'éducation et les missions des personnels éducatifs.

- Ces suppressions d'emplois s'accompagnent de multiples annonces de transformations radicales du système éducatif, dans le droit fil de la loi Fillon de 2005.

- Lycée général à la carte, remanié profondément en toute hâte, voie et enseignements technologiques menacés, disciplines reléguées et globalisées dans des modules annualisés et non pérennisés,

- Généralisation du bac pro 3 ans et fermeture des BEP au lycée professionnel,

- Collège laissé pour compte,

- Réforme des « 4 jours à l'école », avec la suppression du samedi, inefficace et contreproductive, mise en péril des Rased, programmes scolaires rétrogrades dénoncés par tous, attaque contre le droit de grève avec le service minimum d'accueil dans le 1er degré.

- Disparition de la formation initiale à travers les attaques contre les IUFM,

- Baisse significative des postes aux concours et des recrutements,

- Suppression de la carte scolaire au profit d'une politique de discrimination positive pour les établissements les plus demandés, catastrophique en termes de mixité sociale,

- Métier d'enseignant, de conseiller d'orientation psychologue, de CPE et personnels de vie scolaire, sérieusement malmené et pour lequel on annonce après « Pochard » une nouvelle mission ministérielle...

- Ces « réformes » sont conformes aux politiques de l'emploi conduites à l'Education nationale, concrétisées notamment par le non remplacement d'un départ en retraite sur deux.

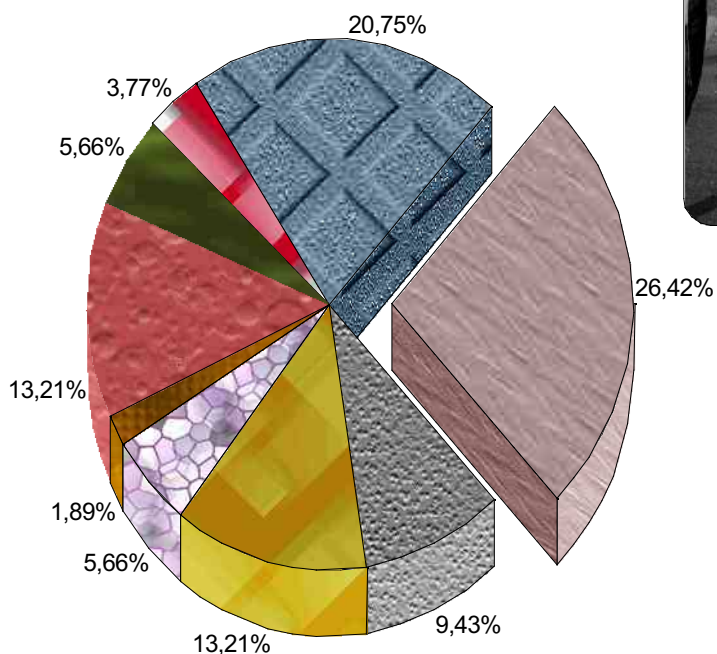
- Elles ont pour finalité le redéploiement des moyens, « donnant-donnant » présenté par le ministre: heures supplémentaires et primes contre suppressions d'emplois et dégradation des conditions de travail...

Face à cette marche forcée, à l'appel de la CGT Educ'Action, tous en grève, le 7 octobre, avec l'ensemble des salariés pour une autre politique de l'emploi, des salaires et de l'éducation.

Statistiques: adhérents par zones du département

Zone	Aix	Arles	Aubagne	Gardanne	Marseille	Miramas/Salon	Port de Bouc	Nord départ.	Vitrolles
%	13,21%	5,66%	3,77%	20,75%	26,42%	9,43%	13,21%	5,66%	1,89%

Zones du département



Pour plus d'information

Site Sden-CGT13:
<http://cgteducaix.ouvaton.org/>

Nous contacter:
sdencgt13@wanadoo.fr

ursden.aixmille@wanadoo.fr

tél : 04 91 62 74 30

premier degré:
djpcandas@aol.com
 (04 42 40 09 29)

N'hésitez pas à nous envoyer
 des informations, articles sur le
 premier degré

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.).....

Prénom

Adresse personnelle

Code postal Ville.....

Tél.....e-mail.....Corps

Ecole.....

Code postal Ville.....

Sden-Cgt 13, Bourse Benoît Frachon, 23 bd Nedelec,
 13003 Marseille - Tél. : 04.91.62.74.30

La rentrée se passe bien... ?

Education. Les parents d'élèves dénoncent fermetures et fusion. La Savine défend ses écoles

« On prend les enfants, on les met un coup à droite, un coup à gauche. » Dans le groupe scolaire Savine dans le 15^e arrondissement, le colère est montée d'un cran hier après que les parents d'élèves aient appris les décisions de fermeture de deux classes du groupe scolaire Savine 2 et la fusion avec sa voisine Savine 1.

Le plus petit. « Les parents, qui occupaient hier le bureau du directeur, se disaient prêts à aller jusqu'au bout. On bloquera le temps qu'il faudra. Présente sur place, Laurence Rivet, représentante de la FCPE, a déploré l'absence de concertation.

Jout hier par téléphone, Gérard Trève a indiqué que ces décisions ont été prises après recensement de la population scolaire. « Après fermeture, il reste un peu plus de 19 élèves par classe. La fusion permet de mettre en place une décharge complète pour le directeur. »

L'inspecteur académique aurait même proposé l'attribution d'un poste Pars sur le groupe scolaire. Et a déclaré que c'en était fini de la logique « où on emplit ». En clair donner des moyens ne servirait plus à rien. C'est la fin des petites classes. Pour lutter contre l'échec, il y aura le soutien scolaire entre 12 h et 14 h avec 26 élèves.

Les petits arrangements
10-09-2008

Si, à la Maurelle, les enfants reprendront l'école jeudi, à la Savine (notre photo), on ne baisse pas les bras. (Photo MIGUE MARIOTTI) Ecoles: A la Maurelle comme à la Savine, les parents d'élèves ont vivement réagi aux fermetures de classes. Après la visite de l'inspecteur d'académie, l'une est sur la voie de la reprise, l'autre reste occupée.



« On veut juste que nos enfants aient droit à un enseignement convenable dans des conditions correctes, histoire de ne pas les retrouver tous en voie de garage à l'avenir. » Salah Bey, président de l'association des parents d'élèves de la Savine, en est à sa deuxième journée d'occupation de l'école et ne décolère pas. Pas plus que la trentaine de parents qui ont investi l'école pour décrier la fusion qui doit s'opérer entre Savine 1 et 2.

C'est vendredi matin que les nouvelles sont tombées. A La Savine, la décision a été prise de fermer deux classes du premier groupe scolaire pour le faire fusionner en un seul. Ce qui implique, selon les parents, une nécessaire augmentation des effectifs et réclame, au contraire, la réouverture d'une cinquième classe ce qui permettrait de garder des effectifs à 26. A La Maurelle, on passe de 4 classes il y a deux ans, à 2 classes cette années. Une classe de Clis a été perdue en route et, cette rentrée 2008, une autre supprimée « sans quoi les effectifs tomberaient à 13, le plus bas niveau du département », soulignait hier, l'inspecteur d'académie de la circonscription Jean-Jacques Boé-Da. Ce qui ne serait pas un mal, mais ce dont on doit faire l'économie. C'est mathématique, nous explique-t-on.

C'est compliqué, les maths... Pour calmer les parents, l'inspecteur d'académie de circonscription s'est rendu sur place et a assuré : « On ne fermera pas l'école l'année prochaine. On supprime une classe. Mais on ajoute un poste et demi dans l'encadrement. » Il reste donc deux classes à deux et trois niveaux, si faciles à gérer avec des effectifs à 21, et un enseignant serait équivalent à deux précaires.

Un calcul auquel réagit vivement le maire de secteur, Garo Hovsepian, qui pas moins que l'inspecteur d'académie, M. Trève, est fort en maths : « L'année dernière, l'école disposait de 3 classes, l'école a vu partir en collège 8 élèves et trois de Clis. Dans le même temps, elle a gagné 10 inscriptions. Malgré cela, l'IA a décidé de supprimer une classe et de bloquer la prise de nouvelles inscriptions. » Une décision prise, comme pour la Savine, « sans concertation préalable et dont les enfants font les frais », précise la député Sylvie Andrieux.

Si les parents d'élèves de La Maurelle, las de luttes pour leur logement, le service de bus et maintenant l'école, ont fini par accepter le retour en classe des élèves suite à l'assurance de la conservation de l'école à l'avenir, à la Savine on ne décolère pas et on refuse le palliatif du soutien scolaire de 12h à 14h. « On veut une classe pas du soutien scolaire », tempête Salah.

MYRIAM GUILLAUME

Les petits arrangements qui apaisent... ou pas

« On veut juste que nos enfants aient droit à un enseignement convenable dans des conditions correctes, histoire de ne pas les retrouver tous en voie de garage à l'avenir. » Salah Bey, président de l'association des parents d'élèves de la Savine, en est à sa deuxième journée d'occupation de l'école et ne décolère pas. Pas plus que la trentaine de parents qui ont investi l'école pour décrier la fusion qui doit s'opérer entre Savine 1 et 2.



Si, à la Maurelle, les enfants reprendront l'école jeudi, à la Savine (notre photo), on ne baisse pas les bras. (Photo MIGUE MARIOTTI) Ecoles: A la Maurelle comme à la Savine, les parents d'élèves ont vivement réagi aux fermetures de classes. Après la visite de l'inspecteur d'académie, l'une est sur la voie de la reprise, l'autre reste occupée.



Des parents d'élèves occupent l'école Pourcelly

Publié le lundi 15 septembre 2008 à 15H28

Les parents d'élèves ne veulent pas de fermeture de classe.

Photo Richard Lopez

Une dizaine de parents d'élèves de l'école maternelle Pourcelly à la Ciotat occupent depuis 13h30 l'établissement scolaire pour protester contre la fermeture d'une classe.

"Et nous l'occuperons tant que nous n'aurons pas obtenu sa réouverture par l'Inspection d'académie, préviennent-ils. Les deux classes comptent 30 et 31 élèves. Il y a en plus 8 petits de deux ans et demi qui attendent de faire leur rentrée à l'école". Plus d'informations demain dans La Provence (édition Aubagne-La Ciotat)

